



Place de la Liberté
83210 LA FARLEDE
Tél : 04.94.27.85.85

ARRETE N° 228 PM/2023

Portant sur occupation du domaine public - Stationnement véhicule de chantier
(75 Avenue de la République - Travaux rénovation toiture)

Nous, Yves PALMIERI, Maire de la ville de LA FARLEDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la route, notamment les articles R110-1, R411-1 à R 411-8,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté N°DGS/2021/104 en date du 16 mars 2021 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre HENRY, 6^{ème} Adjoint,

Vu la demande en date du 05/07/2023 de XIMENES Sylvain, représentant de la société ALTERHOME en vue d'occuper une place de stationnement (place handicapée), afin de réaliser des travaux de rénovation de la toiture, 75 Avenue de la République.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le stationnement du véhicule de chantier de la société ALTERHOME sur la place handicapée située devant le N°75 Avenue de la République, afin de faciliter le bon déroulement des travaux.

ARRETE

Article 1 - Monsieur XIMENES Sylvain représentant de la société ALTERHOME est autorisé à stationner devant le N° 75 Avenue de la République,

Article 2 - Cette autorisation d'occupation du domaine public prend effet à compter du **lundi 10 juillet 2023** jusqu'au **lundi 31 juillet 2023**.

Article 3 - Le pétitionnaire s'engage à nettoyer les abords du chantier à l'issue chaque journée de travail et de laisser le libre accès aux riverains et d'assurer la sécurité des piétons.

Article 4 - La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière (livre 1-8).

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,

- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à : - Monsieur le D.G.S.
- Monsieur l'Adjoint délégué à la sécurité
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur XIMENES Sylvain – Société ALTERHOME

La Farlede, le 17.07.2023



Le Maire certifie que le présent acte réglementaire :

- a été publié et mis à la disposition du public le 17.07.23 pour consultation dès cette date à l'hôtel de ville et sur le site internet de la commune www.lafarlede.fr
- est exécutoire de plein droit à partir du 17.07.23,
- peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

P.O





Date de la demande : 10/07/2022

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Travaux/Activités Commerciales/Cirques
Délibération du 20/06/2012

Hôtel de Ville
Place de la Liberté
83210 LA FARLEDE
Tél : 04 94 27 85 85
Yves PALMIERI
Maire De La FARLEDE

Police Municipale
Tél : 04.94.27.85.90

Pm-lafarlede@orange.fr

- **PLACE DE STATIONNEMENT**
- **MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE**
- **STATIONNEMENT D'UN ELEVATEUR**
- **STATIONNEMENT ENGIN TRAVAUX PUBLICS**
- **STATIONNEMENT (GRUE)**
- **MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE DE CHANTIER (PERIMETRE DE SECURITE)**

Nom ou Raison Sociale (SIRET pour Société) : **SOCIETE ALTERHOME – Monsieur XIMENES Sylvain**

Date de l'intervention : **Du lundi 10 juillet 2023 au lundi 31 juillet 2023**

Durée : **19 jours**

Adresse :

Téléphone et Mail : **07 87 86 91 76 – 04 94 75 09 18**

Adresse du lieu d'intervention : **75 Avenue de la République**

Nombre de véhicules ou/et longueur demandée :

Emplacement(s) de stationnement à réserver : **1 place de stationnement**

N° AM : **AM 228 PM 2023**

Calcul : **10 euros/Place de stationnement/jour : 10 euros X 19 jours**

Soit : **190 euros**

Montant total de la redevance : **190 euros**

Transmission SERVICE COMPTABILITE le :

PJ : Copie CNI (pour particulier) :

Signature du demandeur :

Police Municipale :

POLICE MUNICIPALE
Maire de la Farlede
83210 LA FARLEDE